



Acceptation devis travaux pour la pose d'une pompe à chaleur

Par **Malcome**, le **25/11/2008** à **22:53**

Bonjour
J'ai accepté un devis que j'ai donc signé et daté pour la pose d'une pompe à chaleur.
Le délai de rétractation est passé mais je viens d'apprendre par l'intermédiaire de 3 clients déçus de la mauvaise qualité des prestations.
Les travaux sont prévus au 15/12/08 et je n'ai pas encore versé d'acompte.
Puis-je me rétracter et si non quelles sont mes autres possibilités.
Merci d'avance.

Par **chaber**, le **26/11/2008** à **06:36**

Vous avez accepté le devis. L'entreprise doit effectuer les travaux.
Vous pouvez revenir sur cette acceptation à condition de dédommager cette entreprise; matériel acheté + manque à gagner.